

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts de France en date du 29 mars 2018, approuvant la vente de l'ensemble immobilier situé au 36 rue des Otages à Amiens et des parcelles cadastrées AM 30, AM 33, AM 34 et AM 174, à la Compagnie de Phalsbourg ou à toute personne morale qui se substituerait à elle dont elle serait l'associée majoritaire, pour un montant de 4,1 millions d'euros HT/HD,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jean-Yves DERUYTER**, Directeur Patrimoine et des Investissements de la CCI de région Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, à **Madame Emmanuelle LANCE**, Responsable Juridique de la CCI de région Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21 novembre 2018,



Philippe HOURDAIN